

## COMPTE-RENDU CHSCT du 05 juin 2020

Début de séance : 9h30

Présents :

- Pour la DIS : Mme Marie-Christel GENIN en sa qualité de Présidente par intérim du CHSCT, Mme Thyphaine MOLLIEX-FREY en sa qualité de Secrétaire administrative du CHSCT, M. Philippe LE JEUNE
- pour SOLIDAIRES FINANCES PUBLIQUES : M. Nicolas MARINIER, M. Jean-Pierre FERRY, M. Albert DE LEU en sa qualité de Secrétaire du CHSCT, Mme Agnès THIRIAT
- pour la CFDT : M. Jérôme ANTOINE,
- pour la CGT : Mme Sarah GRULAY
- Assistants de prévention : Mme Gaëlle BOSSENNEC (CIS Rouen), Mme Nathalie GUEGANO (CIS Nancy), M. Philippe PULCIAN (CIS Lille),
- ISST : M. Marius CRONOPOL (DIS), M. SPETTEL (54)
- Médecins de prévention : Mme Martine DUCLOS (93),

Déclarations liminaires :

- SOLIDAIRES FINANCES PUBLIQUES :
- CFDT :
- CGT :

Réponses de la DIS aux déclarations liminaires :

Mutation : La DIS n'a fait que transmettre au fil de l'eau les informations contradictoires provenant des services RH de la Centrale. Elle n'est pas responsable de la teneur de ces transmissions. Seuls les agents souhaitant changer de poste doivent effectuer une demande de mutation. Pour info et selon les directions, il est préconisé de mentionner en dernier ressort de la demande de mutation le Centre de Contact à titre de conservation.

Les cadres A ont été basculés aux départements de rattachement. Ce sera la même chose pour les cadres A+. Ils n'ont pas de demande de mutation à effectuer s'ils ne souhaitent pas changer de poste.

PRA : Les Chefs de Services ont bien travaillé dessus. Il a été effectué rapidement dans le respect des règles sanitaires. Une audio CTL est prévue la semaine prochaine, certainement mardi. D'après la SRP, tous les plateaux téléphoniques n'ont pas produit de PRA. En ce qui concerne le retour des agents, il s'agit uniquement d'agents volontaires à raison d'un par marguerite.

Rappel du secrétariat Général en matière de reprise d'activités par l'ISST :

- Pour ROUEN : 3 agents reviennent lundi en rotation avec accord du Chef de Service. Toutes les préconisations sanitaires seront respectées (également lors de l'usage des locaux communs...). Seront mises en œuvre les mesures sanitaires préconisées (les distances, le nettoyage des surfaces, le port des masques, visières, plexiglass...). Le Docteur DUHAMMEL a étudié la proposition de PRA de Rouen.

Examen du PRA de la DIS mardi 09 juin prochain à 14h. Seuls les agents volontaires peuvent revenir avant cette date.

- Pour NANCY : le local est équipé de parois en plexiglass opaques. Une visite de l'ISST local est souhaitée par la DIS. Les parois de la M12 seront taillées à la hauteur souhaitée.

- Pour LILLE : les agents présents sont des agents volontaires. Les consignes sanitaires sont respectées quotidiennement.

Il serait souhaitable de recenser les agents qui envisagent un retour en présentiel. Pour les agents en difficulté en télétravail (qui ressentent un mal être au travail, qui n'ont pas accès à un espace PRO dédié ou qui ressentent des difficultés à devoir faire face en même temps à la gestion des enfants, ...), ils doivent impérativement contacter le Médecin de prévention.

Télétravail : un retour progressif par rotation en présentiel est souhaité mais ne devra concerner qu'un certain pourcentage d'agent volontaires sauf pour les personnes en santé fragile qui devront passer obligatoirement par le médecin de prévention avant d'envisager leur retour.

Un nettoyage matin et soir des surfaces de travail est souhaitée. Une distance de 2 mètres est préconisée entre 2 agents si en diagonal sur la même marguerite. Attention au lieu de convivialité.

Favoriser les agents utilisant des moyens de transport individuel.

Il ne doit pas y avoir de mise en danger.

25 à 27 % d'agents en présentiel à la DIS. L'activité de la DIS se prête bien au télétravail.

Ordre du jour :

**1 ) Approbation du PV du 12 février 2020 :**

**2 ) Campagne DUERP/PAP : présentation du DUERP et approbation du PAP**

Une ligne a été supprimée du DUERP et du PAP : problème de clim.

Sur Pantin, ce problème est résolu.

- **Remise en marche des climatiseurs** : On recommande l'aération manuelle par l'ouverture des fenêtres. La problématique reste posée en cas de survenance de canicule. Il est par contre fermement déconseillé l'utilisation des climatiseurs (sauf à petite vitesse et par apport d'air extérieur) et des ventilateurs individuels. Il faut éviter le brassage de l'air.

Il n'y a pas de note technique en matière de climatisation individuelle.

Comment définir la position d'inconfort (chaleur) ? L'ouverture des fenêtres n'apporte qu'un air chaud. Cette notion d'inconfort est subjective mais en période de pandémie il faut effectuer des choix raisonnables (Au-delà de 27-28° : ouvrir les fenêtres trois fois par jour et mettre la clim à petite vitesse).

[Climatisation de Process (avec apport d'air extérieur)

Climatisation de confort (pas d'apport d'air extérieur) c'est toléré si canicule.]

Sur Rouen tous les filtres sont en cours de changement (clim de confort).

A propos de la ligne 39 : conflit entre instances syndicales sur Rouen. La CGT demande à ce que cette ligne soit retirée. Elle indique que la situation s'est considérablement améliorée. Il s'agit cependant du ressenti d'une partie des agents. On laisse

### **3 ) Situation sanitaire liée au COVID19 : Point sur le télétravail**

Exposé lors des réponses aux liminaires.

### **4 ) Convergence des plateformes :**

#### **Réunion avec les DDFIP locales :**

- 18/06 pour Lille
- 02/07 pour Rouen,
- reste à trouver la date pour Nancy.

#### **Parking :**

- Parking de Lille : celui de l'INSEE utilisation jusqu'au 31/12/2020 et parking Indigo à Lille (6 places) : jusqu'au 30/03/2021. les factures sont engagées.
- Pour Nancy : facture en attente de juin 2020 à juin 2021.
- Pour Rouen : 1<sup>er</sup> trimestre 2020 payé, on attend les 3 derniers trimestres.

### **5 ) Proposition de dépenses élaborées lors du GT dans le cadre du budget 2020 :**

**Le nettoyage des locaux** éventuellement avec des produits sur-dimensionnés par rapport à la problématique : on doit renforcer le nettoyage à l'aide de produits virucides seulement lorsqu'un cas a été avéré. M. CHRONOPOL, ISST,

ne mentionne pas de contradiction mais attire notre attention sur le fait que l'utilisation de certains produits peut entraîner le déclenchement de certaines allergies.

Pas de soucis pour les dépenses envisagées sur Rouen.

Les « Algogermes » sont utilisés uniquement lors de la présence d'une personne infectée.

Désinfection à l'Ozone doit être effectuée uniquement en l'absence des agents. Il n'y a aucun intérêt à l'utiliser si pas de cas covid19 avéré dans les locaux : se rapprocher obligatoirement du médecin de prévention qui seul connaît la problématique locale liée aux locaux et aux cas médicaux.

Pour le médecin de prévention, il faut impérativement et dans un premier temps respecter les gestes barrières.

Pour Lille : nettoyage, désinfection de la climatisation. L'ISST est favorable à la dépense.

Solidaires Finances Publiques donnent son accord au nettoyage des moquettes en profondeur sans virucide et de la climatisation.

La CFDT est contre le nettoyage de la moquette (dépenses n'étant pas du ressort du CHSCT). Se prononce pour le nettoyage des climatiseurs.

La CGT suit l'avis de la CFDT.

En conséquence, le nettoyage des moquettes sera effectué sur le budget CHSCT. Précision apportée par l'ISST, on doit privilégier, renforcer le nettoyage des zones de contact (éventuellement désinfecter).

En ce qui concerne la livraison des lingettes : sur Rouen livraison prévue mi-juin, sur Nancy fin juin, sur Lille des lingettes sont mises à disposition des agents.

Sur tous les sites : un nettoyage quotidien est effectué sur l'ensemble des points de contact. Des éponges, spray, etc ... sont mis à disposition des agents.

**Acquisition de bras articulés sur Rouen** : permet l'utilisation d'un double-écran et d'organiser sa surface de travail.

Solidaires Finances Publiques, la CFDT et la CGT donnent leur accord.

**Point Budget** : on est dans les clous. Le solde pourra être affecté à une nouvelle commande de gel, lingettes...

## **6) Questions diverses :**

Les TK sur Nancy et Rouen ne sont pas encore installés.

**Prime Covid19** : la DIS est dans le cadre du PCA de la DGFIP. On est dans le prérimètre de la note de cadrage de la prime évoquée par le Directeur Général. Jusqu'à 30 % des effectifs pourront toucher cette prime.

Il y a des critères d'attribution :

- être dans le cadre du PCA
- personnes particulièrement mobilisées (surcroît de travail)
- ont permis la continuité de service (en présentiel)

Réflexion est engagée au vu de ces critères objectifs pour déterminer les 30 % des agents qui pourront prétendre à cette prime. La liste doit remonter pour le 10 juin. Versement sur la paie de juillet.

**Mutation** : il faut impérativement reclarifier les choses. La DIS va apporter des éclaircissements aux agents.

**Horaires variables** : un règlement ponctuel pourra être mis en place en attendant le vote des agents. Il serait souhaitable de sonder les agents pour connaître les tendances en matière d'horaires.

**PRS fonctionnelle** : elle est liée au dispositif de formations. On attend de connaître le calendrier des formations. Un rapprochement a été effectué auprès des Directions locales. Ce sujet sera abordé lors des rencontres avec les DDFIP locales. Pour le moment, la DIS maintient ses formations de juin. Elle attend le retour de l'ENFIP.

**Congés annulés** : c'est en cours, les agents seront informés personnellement par le service RH de la DIS.

**Plage 19 heures** : celle-ci est toujours dévolue aux télétravailleurs. (pour le moment moins de 30 % de présentiel. Si la tendance s'inverse, tous les agents seront concernés).

**Prochaines instances** : à définir.

Fin de séance : 12h23